



Litige avec mon propriétaire

Par **laguillomance**, le **07/05/2008** à **16:58**

Bonjour

J'ai un litige avec mon propriétaire

Je loue une maison de ville en colocation avec une personne et une partie du logement reste à disposition du propriétaire.

Un contrat de location a été établie au 01/01/07 jusqu'au 01/01/08

Au 01/01/08 le propriétaire ne nous a pas refait de contrat mais nous sommes toujours ses locataires et nous payons toujours le loyer

Le loyer convenu était de 450 euros par colocataire

Aujourd'hui le propriétaire nous envoi un courrier où il nous explique qu'il réajuste le loyer à 530 euros à partir du moi de mai.

De plus depuis décembre nous n'avons reçu aucun document des impôts concernant la taxe d'habitation pour l'année 2007

Aujourd'hui il nous envoie une photocopie de la taxe d'habitation à son nom et nous demande de lui régler 1 tiers du montant .

Ma question est donc simple

As t il le droit de faire cela sachant que nous recevons le courrier d'augmentation du loyer le 07/05/2008 et qu'il nous demande ce règlement pour le même moi ?

Est ce qu'il n'est pas tenu d'attendre les dates anniversaire des contrat pour augmenter les loyers?

En attente de réponses

Cordialement

Par **Lili**, le **08/05/2008** à **22:58**

Bonjour,

Avez vous bien signé un bail en bon et du forme ? il est vraiment étrange que la Taxe d'habitation soit adressée au propriétaire ??!!

La date de révision du loyer est celle indiquée dans le bail ou, à défaut, la date anniversaire du bail.

Bon courage !